



Protection idée innovante

Par **Kalyssia**, le **02/03/2019** à **18:28**

Bonjour,

Je souhaite protéger l'idée de création d'un concept novateur dans le domaine culinaire, plus précisément une idée qui n'existe pas et qui comporte une certaine connaissance dans ce domaine et un changement drastique alimentaire pour les consommateurs. Est-ce possible? Que dois-je faire?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/03/2019** à **21:30**

Bonjour

En matière de protection de l'innovation, vous pouvez découvrir les détails sur le site de l'INPI.

<https://www.inpi.fr/fr>

Par **Kalyssia**, le **02/03/2019** à **21:40**

Merci pour votre réponse mais j'ai déjà regardé et je n'ai pas trouvé la réponse à mon questionnement car d'après la protection intellectuelle je dois avoir une forme original mais mon idée étant novatrice n'est pas basé sur la forme mais le fond donc le concept.